

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE DE MÉDITERRANÉE de 2026

PROCÈS-VERBAL des opérations de vote pour la désignation du candidat de la circonscription de Corse

Aujourd'hui, 17 septembre 2026, le bureau de vote s'est réuni à l'Étang de Diane, à Aléria 20270, pour procéder à l'élection des candidats de la circonscription de Corse au poste "Moules et autres coquillages".

Composition du bureau de vote :

- Mme Mauger Sandrine, représentant la Direction de la mer et du littoral de Corse, présidente
- Mme Bohrer Élodie, représentant le service économie bleue

et

- M. Pastre Pierre, membre
- M. Pantalacci Bernard, membre

en tant qu'exploitants conchylicoles réunissant les conditions requises pour être éligible et désignés par le président du bureau sur proposition du président du CRC.

Le président a d'abord constaté avec les membres du bureau :

- que les textes relatifs à cette élection étaient à disposition en cas de besoin,
- que l'urne était fermée et ne contenait aucun bulletin ni enveloppe,
- que les bulletins et les enveloppes nécessaires au bon déroulement du scrutin étaient en nombre suffisant.

La présidente a déclaré le scrutin ouvert à 10 heures 00 minutes.

Le candidat en liste pour le poste « Moules et autres coquillages »

Titulaire : M. PASTRE Pierre Suppléant : Non pourvu

- 2 électeurs sont inscrits sur la liste des électeurs de la circonscription de Corse.

Chaque électeur se présente au bureau de vote où son identité est vérifiée ainsi que son inscription sur la liste électorale. Après s'être muni d'un bulletin de vote et d'une enveloppe, il passe par l'isoloir ou une pièce annexe.

Il est ensuite invité à introduire son enveloppe dans l'urne, puis à apposer sa signature sur la liste d'émargement tenue par l'un des membres du bureau de vote.

Tout vote par procuration a été constaté par l'émargement, par le mandataire, de la liste d'émargement en regard du nom du mandant.

Les mandataires des électeurs votant par procuration sont admis à voter pour le compte de leur mandant après avoir fait la preuve de leur identité et avoir fait constaté l'existence d'un mandat de vote par procuration.

A, , la présidente déclare le scrutin clos.

Il arrête la Liste émargement (signée par le président et les membres du bureau) et constate, en toutes lettres, le nombre d'émargements qui s'élève à : ...

Le président procède ensuite au dépouillement et constate :

- le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne: 2
- le nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 2
- le nombre de votes blancs ou de bulletins nuls : 0
- le nombre de suffrages exprimés : 2
- le nombre de vote par procuration : 0

candidats et résultats :

Pour le poste "Moules et autres coquillages"

Titulaire : M. PASTRE Pierre

Suppléant : Non pourvu : 2 voix

Sont élus pour représenter le secteur " Moules et autres coquillages" dans la circonscription de Corse :

Titulaire : M. PASTRE Pierre

Suppléant : Non pourvu

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CLÔTURE DU PROCÈS VERBAL

Le présent procès-verbal est clos en Corse , le dix sept septembre deux mille vingt six à 12h00

Mme MAUGER Sandrine

M. PASTRE Pierre

M. PANTALACCI Bernard

Présidente du bureau

Exploitant, membre du bureau

Exploitant, membre du bureau

